

L'usage de produits du tabac aromatisés chez les élèves québécois : 2012-2013

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Benoit Lasnier

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la commercialisation des produits du tabac aromatisés est très préoccupante sur le plan de la santé publique car elle se fait de manière importante auprès des jeunes[1]. Comme l'ajout de saveurs s'apparentant à celles de fruits ou de friandises contribue à masquer le goût âpre de la fumée de tabac ainsi que la sensation d'irritation provenant de son inhalation[2-4], cette pratique est reconnue pour faciliter la consommation des produits du tabac et ainsi favoriser l'initiation au tabagisme[5-6]. L'introduction sur le marché de nouveaux produits du tabac contenant divers arômes et saveurs menace ainsi de remettre en cause les importants gains obtenus au cours des dernières années en matière de prévention de l'initiation au tabagisme.

Dans ce contexte, plusieurs publications ont récemment traité la consommation de produits du tabac aromatisé chez les élèves, incluant la publication de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) intitulée *L'usage de produits du tabac aromatisés chez les élèves québécois : 2012-2013*[7] ainsi que deux publications du Propel Centre for Population Health Impact intitulées *Flavoured tobacco use among Canadian youth: Evidence from Canada's 2010/2011 Youth Smoking Survey*[8] et *Flavoured tobacco use among Canadian youth: Evidence from Canada's 2012/2013 Youth Smoking Survey*[9].

En se référant aux banques de données de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes de 2010-2011 et 2012-2013, il a été observé que quelques élèves ont répondu de manière incohérente aux questions faisant référence à l'usage de certains produits du tabac et de certains produits du tabac aromatisés. La procédure employée afin de gérer ces incohérences varie selon l'organisation s'étant livrée à l'analyse des données¹. En raison de ces différences d'ordre méthodologique, certaines des estimations produites peuvent diverger d'une source à l'autre². Le lecteur est invité à considérer que la proportion d'élèves ayant fait usage de

produits du tabac aromatisés se situe vraisemblablement dans l'intervalle retrouvé entre l'estimation fournie par le Propel Centre for Population Health Impact et celle fournie par l'INSPQ.

Malgré ces différences méthodologiques, les constats tirés des deux publications présentant les données de l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes de 2012-2013 tendent dans la même direction :

- D'importantes proportions d'élèves du Québec et des autres provinces canadiennes ayant consommé des produits du tabac autres que la cigarette ont fait usage de la forme aromatisée des produits, alors que l'usage de la cigarette mentholée semble moins répandu chez les élèves fumeurs de cigarettes;
- Les élèves du Québec se retrouvent en proportion plus élevée que les élèves du reste du Canada à avoir déjà fait usage de produits du tabac aromatisés;

Étant donné l'attrait exercé par les produits du tabac aromatisés chez les élèves du secondaire, il apparaît souhaitable que de nouvelles dispositions législatives soient mises en place afin de prévenir leur usage par des mineurs, notamment l'interdiction de l'ajout d'additifs aromatisants à tout produit du tabac et à tout produit y étant assimilé en vertu du règlement d'application.

¹ Les détails relatifs aux différences méthodologiques peuvent être retrouvés dans la publication de l'INSPQ en page 13.

² Comme l'univers considéré dans la publication de l'INSPQ inclut les élèves de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire (7^e à 11^e année) et que l'univers considéré par le Propel Centre for Population Health Impact inclut les élèves de la 9^e à la 12^e année ou de la 6^e à la 12^e année, des comparaisons directes entre les estimations ne peuvent être effectuées.

Références

1. World Health Organization, 2007. *Scientific basis of tobacco product regulation: report of a WHO study group*. http://www.who.int/tobacco/global_interaction/to_breg/who_tsr.pdf.
2. Fowles J. *Chemical factors influencing the addictiveness and attractiveness of cigarettes in New Zealand*. Wellington, NZ: Institute of Environmental Science and Research Limited, 2001.
3. German Cancer Research Center. *Additives in tobacco products – General Information*. Heidelberg, DE: German Cancer Research Center, 2012.
4. Willis DN, Liu B, Ha MA, Jordt S-E, Morris JB. Menthol attenuates respiratory irritation responses to multiple cigarette smoke irritants. *The FASEB Journal* 2011;25(12):4434-4444.
5. Harvard School of Public Health, 2005. *Internal documents show cigarette manufacturers developed candy flavored brands specifically to target youth market despite promises*. <http://archive.sph.harvard.edu/press-releases/archives/2005-releases/press11102005.html>.
6. Lewis MJ, Wackowski O. Dealing with an innovative industry: A look at flavored cigarettes promoted by mainstream brands. *American Journal of Public Health* 2006;96(21):244-251.
7. Lasnier B. *L'usage de produits du tabac aromatisés chez les élèves québécois : 2012-2013*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec, 2015.
8. Manske SR, Rynard V, Minaker L. *Flavoured tobacco use among Canadian youth: Evidence from Canada's 2010/2011 Youth Smoking Survey*. Waterloo: Propel Centre for Population Health Impact, 2013.
9. Manske SR, Rynard V, Minaker L. *Flavoured tobacco use among Canadian youth: Evidence from Canada's 2012/2013 Youth Smoking Survey*. Waterloo: Propel Centre for Population Health Impact, 2014.

L'usage de produits du tabac aromatisés chez les élèves québécois : 2012-2013 – Complément d'information

AUTEUR

Benoit Lasnier

Direction du développement des individus et des communautés

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

©Gouvernement du Québec (2015)

N° de publication : 1986_complément

